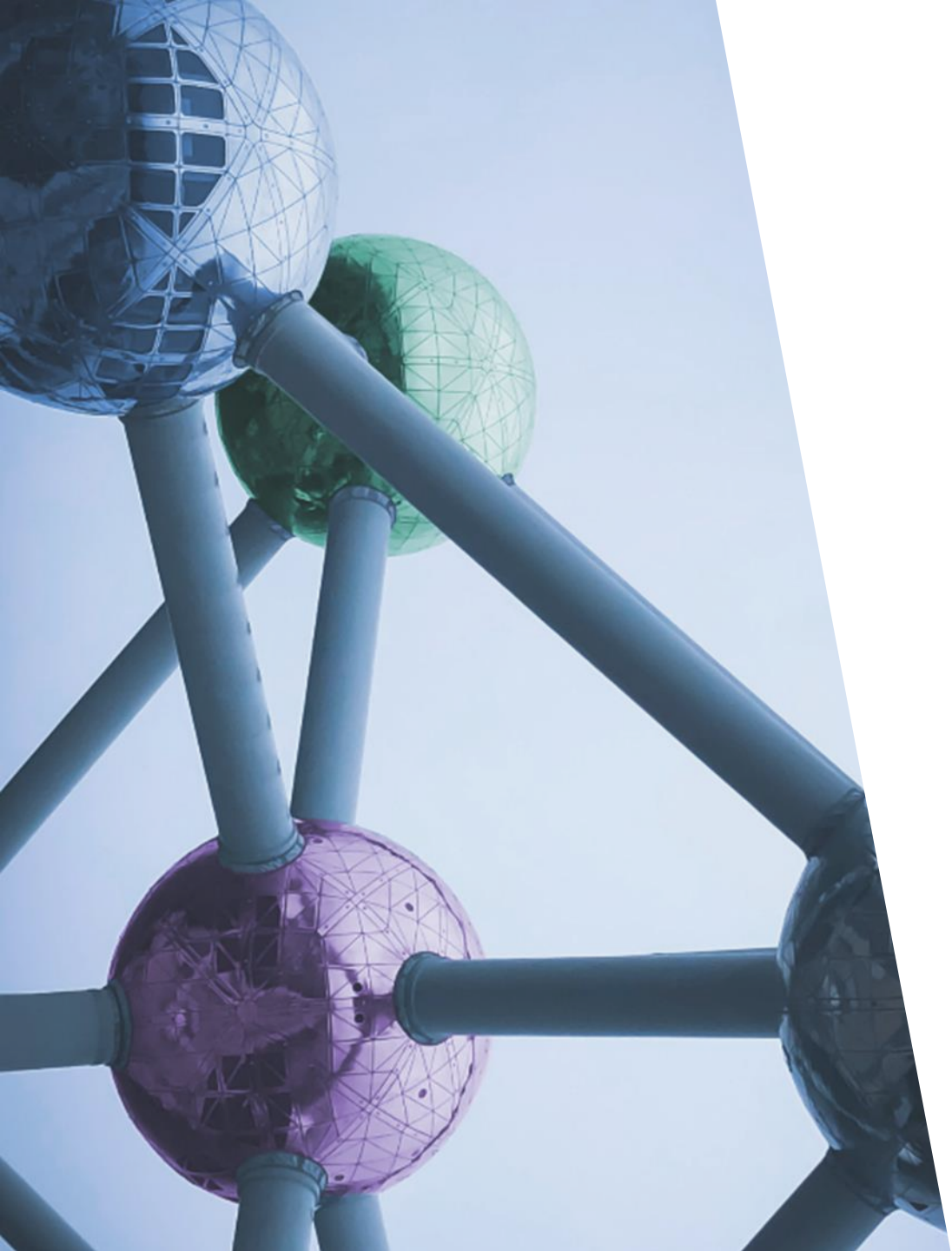

ACT204 – ACTUARIAT DE LA PROTECTION SOCIALE

La Retraite – Répartition

2024 - 2025

Laurent FAUCILLON – Directeur Général

laurent.faucillon@fraeris.fr

fraeris
ACTUAIRES & EXPERTS

le cnam

SOMMAIRE

1. Les différents mécanises de retraite
2. Analyse actuarielle et pilotage d’un régime
3. Intégration de différents régimes

1 - Les différents mécanismes de retraite

Les régimes en annuités (prestations définies) : mécanismes

Ce type de régime détermine le taux de remplacement à la date du départ à la retraite en fonction du nombre d'années cotisées. Il doit alors définir :

- Le taux de liquidation des droits acquis chaque année ;
- L'assiette de calcul de la pension ;
- Les conditions d'octroi de la pension :
  - Âge de liquidation minimal ;
  - Durée de cotisation minimale ;
  - Abattements en fonction de l'âge, de la durée de cotisation ;
  - Majorations en fonction de l'âge, de la durée de cotisation.

Le tarif pour ce type de régime est techniquement obtenu en réalisant des projections en groupe ouvert et en déterminant le taux de cotisation qui permet d'obtenir l'équilibre du régime sur le long terme.

Ce type de régime engendre une obligation de résultats.

1 - Les différents mécanismes de retraite

Les régimes en annuités (prestations définies) : pilotage

En terme de pilotage, il existe peu de leviers aisément accessibles, soit ceux qui ne sont pas constitutifs du régime, en dehors des éléments suivants :

- Le taux de cotisation ;
- Les modalités de revalorisation de la pension.

En effet tout autre levier engendre une modification des paramètres du régime et est donc plus complexe à mettre en œuvre, par exemple :

- Le taux obtenu par annuité cotisée ;
- L'âge minimum de départ ;
- Les décotes…

Néanmoins, les paramètres d'ajustement sont nombreux et « efficaces » en ce qu'ils peuvent avoir des impacts significatifs à très court terme.

1 - Les différents mécanismes de retraite

Les régimes en points (cotisations définies) : mécanismes

La caractéristique des régimes en points est qu'ils définissent les modalités de cotisations, le montant de la pension est alors directement proportionnel au montant cotisé au cours de la carrière (régime contributif). Le régime doit définir :

- Le taux de cotisation au régime ;
- Les modalités d'acquisition des droits : assiette de cotisation ;
- Les conditions de liquidation de ces droits :
  - Âge de liquidation ;
  - Abattements en fonction de l'âge.

La tarification de ce type de régime peut être réalisée en déterminant le taux de rendement réel (rapport entre la valeur de service et la valeur d'acquisition), comparativement au taux de rendement actuariel pour tout âge.

Ce type de régime comporte une obligation de moyen.

1 - Les différents mécanismes de retraite

Les régimes en points (cotisations définies) : pilotage

En terme de pilotage, le taux de rendement peut être « corrigé » facilement en :

- Modifiant la valeur d'acquisition du point ;
- Modifiant la valeur de service du point ;
- Introduisant un mécanisme de taux d'appel (ce qui revient en pratique à une majoration de la valeur d'acquisition du point).

Le taux de cotisation est un paramètre constitutif du régime, il peut être plus délicat de le modifier ; au-delà et toutes choses égales par ailleurs, cela ne modifierait pas le taux de rendement du régime.

Des projections en groupe ouvert peuvent être réalisées afin de déterminer le taux de rendement cible de façon dynamique, c'est-à-dire en prenant en compte le poids des droits en cours non couverts par des réserves.

1 - Les différents mécanismes de retraite

Les régimes en comptes notionnels : mécanismes

A l'instar du cas précédent, les régimes en comptes notionnels octroient des droits à retraite proportionnels à l'effort individuel de cotisation. La spécificité est que ce rapport de proportionnalité est propre à chaque génération.

- Les cotisations sont versées sur un compte individuel « fictif », c'est-à-dire que ce montant n'est pas réellement en réserve (auquel cas ce serait un fonds de pension capitalisé) ;
- Ce compte est revalorisé annuellement ;
- Le montant de la pension à la date de liquidation des droits est alors obtenu par un diviseur G spécifique à la génération de l'individu et à son âge de départ à la retraite :

$$Pension = \frac{Compte\ individuel}{G}$$

1 - Les différents mécanismes de retraite

Les régimes en comptes notionnels : mécanismes

Le régime doit alors préciser les éléments suivants :

- Le taux et l'assiette de cotisation ;
- Les mécanismes de détermination du taux de revalorisation des comptes individuels : en général ce taux est fonction de l'évolution des salaires, du PIB, de l'inflation…
- Les mécanismes de calcul du diviseur G, celui-ci dépend généralement :
  - De l'âge de départ à la retraite ;
  - De l'année de naissance de l'individu ;
  - De l'anticipation des produits financiers futurs, par exemple en fonction du PIB…
  - Il est déterminé afin de maintenir l'équilibre actuariel entre la valeur du compte notionnel et le niveau de pension futur.

1 - Les différents mécanismes de retraite

Les régimes en comptes notionnels : avantages

Il s'agit d'un régime de retraite contributif à cotisations définies, chaque contribution donne lieu à constitution d'un droit et réciproquement, chaque droit a donné lieu à versement d'une contribution (pas de droits gratuits).

La pension est représentative des cotisations individuelles épargnées.

L'équilibre actuariel du service de la rente est assuré par la prise en compte du diviseur G.

Le pilotage technique du régime peut être déterminé de façon automatique dans les caractéristiques même de définition du régime.

1 - Les différents mécanismes de retraite

Les régimes en comptes notionnels : rendements

Le niveau du rendement du régime n'est donc pas connu *ex-ante* mais dépend de la dérive de la mortalité et du comportement de départ en retraite, ainsi que de l'évolution de grandeurs macroéconomiques (croissance de PIB, inflation, …).

$$Rendement\ du\ régime = \frac{1}{G(\hat{a}ge\ retraite, année\ de\ naissance)}$$

Par exemple, pour une même personne qui part à la retraite à 60 ou à 65 ans, les rendements obtenus sont les suivants :

Age de départ	Capital fictif	Taux de rendement	Montant de la rente
60 ans	100 000	4,77%	4 771
65 ans	112 500	5,44%	6 122

2 - Analyse actuarielle et pilotage d'un régime

Principes d'analyse : présentation

L'analyse et le suivi d'un régime de retraite peuvent être appréciés sur la base d'indicateurs spécifiques tels que :

- Ses paramètres techniques ;
- Sa situation actuelle (poids démographique, taux de couverture, équilibre entre ressources et prestations…).

Le pilotage d'un régime de retraite dépend directement des évolutions futures :

- Du contexte démographique (évolution des salaires, nouveaux entrants) ;
- Du contexte lié aux comportements (âge de départ, état matrimonial) ;
- Du contexte économique (taux de rendement des fonds…).

2 - Analyse actuarielle et pilotage d'un régime

Principes d'analyse : Groupe Fermé

L'analyse en groupe fermé consiste à se limiter à la population affiliée au régime, sans prendre en considération les nouveaux entrants.

L'objectif est notamment de comparer le poids des ressources à celui des engagements jusqu'à la liquidation de toutes les prestations des actuels affiliés.

Les droits considérés dans ce cadre sont :

- Les droits des pensionnés en de cours service ;
- Les droits d'ores et déjà acquis par les actifs ;

Droits cristallisés

- Les droits futurs des actifs issus des cotisations futures.

2 - Analyse actuarielle et pilotage d'un régime

Principes d'analyse : Groupe Fermé

Le taux de couverture est un bon indicateur de suivi du régime dans le temps, aussi bien pour une analyse cristallisée que pour une analyse en groupe fermé.

Analyse cristallisée :

$$Taux\ de\ couverture = \frac{Réserves}{Eng(Actifs_{stock} + Pensionnés)}$$

Analyse groupe fermé :

$$Taux\ de\ couverture\ GF = \frac{Réserves + Eng(Cotisations)}{Eng\left(Actifs_{futur} + Actifs_{stock} + Pensionnés\right)}$$

2 - Analyse actuarielle et pilotage d'un régime

Principes d'analyse : Groupe Fermé

Que signifie un taux de couverture de 30 % ?

Que signifie un taux de couverture groupe fermé de 40 % ?

Qu'indique une augmentation du taux de couverture d'une année sur l'autre ?

2 - Analyse actuarielle et pilotage d'un régime

Principes d'analyse : Groupe Fermé

Exemple d'évolution d'un régime en Groupe Fermé :

Projection du régime en Groupe Fermé								
Année	Fonds de début	Ressources	Prestations futures des actifs	Prestations des actuels retraités	Charge d'exploitation	Excédent / Insuffisance	Intérêts financiers	Fonds de fin
1	27 000	21 983	6 262	21 943	725	-6 947	471	20 524
2	20 524	21 585	7 791	21 783	712	-8 701	323	12 146
3	12 146	21 169	9 478	21 594	699	-10 601	137	1 682
4	1 682	20 696	11 540	21 374	683	-12 901	0	-11 219
5	-11 219	20 172	13 997	21 124	666	-15 614	0	-26 833
6	-26 833	19 586	16 586	20 840	646	-18 486	0	-45 319
7	-45 319	18 977	19 442	20 521	626	-21 612	0	-66 932
8	-66 932	18 330	22 334	20 166	605	-24 775	0	-91 706
9	-91 706	17 648	25 620	19 775	582	-28 329	0	-120 035
10	-120 035	16 943	29 071	19 345	559	-32 032	0	-152 068
11	-152 068	16 210	32 447	18 877	535	-35 649	0	-187 717
12	-187 717	15 466	36 219	18 370	510	-39 634	0	-227 351
13	-227 351	14 698	39 854	17 824	485	-43 465	0	-270 815
14	-270 815	13 939	43 527	17 240	460	-47 288	0	-318 103
15	-318 103	13 209	47 142	16 618	436	-50 987	0	-369 090

2 - Analyse actuarielle et pilotage d'un régime

Principes d'analyse : Groupe Ouvert

L'analyse en groupe ouvert vise à prendre en compte l'adhésion des générations futures et ainsi la solidarité intergénérationnelle comme facteur d'équilibre du régime.

Des indicateurs complémentaires et spécifiques aux analyses en groupe ouvert sont analysés :

- L'horizon de viabilité : c'est l'horizon à partir duquel le régime est dans l'incapacité à faire face à ses engagements vis-à-vis de ses affiliés ;
- Le rapport de charge : il permet de comparer le poids des charges à celui des ressources au cours du temps :
  - Le rapport de charge démographique ;
  - Le rapport de charge financière.

2 - Analyse actuarielle et pilotage d'un régime

Principes d'analyse : Groupe Ouvert

Analyse de l'horizon de viabilité :

Projection du régime en Groupe Ouvert								
Année	Fonds de début	Ressources	Prestations futures des actifs	Prestations des actuels retraités	Charge d'exploitation	Excédent / Insuffisance	Intérêts financiers	Fonds de fin
1	27 000	24 578	6 262	21 943	811	-4 438	496	23 058
2	23 058	25 240	7 791	21 783	833	-5 167	409	18 300
3	18 300	25 932	9 478	21 594	856	-5 995	306	12 611
4	12 611	26 649	11 540	21 374	879	-7 144	181	5 648
5	5 648	27 394	13 997	21 124	904	-8 631	27	-2 957
6	-2 957	28 159	16 586	20 840	929	-10 196	0	-13 152
7	-13 152	28 960	19 442	20 521	956	-11 959	0	-25 111
8	-25 111	29 789	22 334	20 166	983	-13 695	0	-38 806
9	-38 806	30 240	25 620	19 775	998	-16 153	0	-54 959
10	-54 959	30 699	29 071	19 345	1 013	-18 731	0	-73 689
11	-73 689	31 149	32 447	18 877	1 028	-21 203	0	-94 892
12	-94 892	31 607	36 219	18 370	1 043	-24 025	0	-118 917
13	-118 917	32 069	39 854	17 824	1 058	-26 667	0	-145 585
14	-145 585	32 534	43 527	17 240	1 074	-29 307	0	-174 892
15	-174 892	33 011	47 142	16 618	1 089	-31 838	0	-206 729

2 - Analyse actuarielle et pilotage d'un régime

Principes d'analyse : Groupe Ouvert

Analyse du rapport de charges financières :

	Régime 1			Régime 2		
Année	Cotisation	Prestation	Taux	Cotisation	Prestation	Taux
1	4 382 462	5 322 091	121%	115 799 645	88 572 856	76%
2	4 768 118	5 507 522	116%	125 990 014	88 624 800	70%
3	5 187 713	5 614 481	108%	137 077 135	89 409 295	65%
4	5 285 206	5 697 345	108%	143 473 994	90 433 755	63%
5	5 299 563	6 002 803	113%	145 730 422	92 974 912	64%
6	5 319 185	6 129 153	115%	147 746 351	96 114 189	65%
7	5 348 542	6 280 721	117%	149 993 536	99 268 849	66%
8	5 371 120	6 392 372	119%	152 129 803	102 862 563	68%
9	5 405 891	6 506 456	120%	154 260 836	105 945 155	69%
10	5 450 024	6 549 056	120%	156 586 969	108 453 632	69%
11	5 500 572	6 567 241	119%	159 089 904	110 686 595	70%
12	5 546 487	6 568 193	118%	161 466 603	113 058 170	70%
13	5 542 024	6 883 616	124%	164 004 799	114 913 791	70%
14	5 559 511	6 877 511	124%	166 680 225	116 580 282	70%
15	5 581 782	7 006 059	126%	169 403 149	118 116 047	70%

2 - Analyse actuarielle et pilotage d'un régime

Principe d'analyse : Exercice

Considérons un régime de retraite par répartition à prestations définies :

- En annuités avec un taux de remplacement de 1,75 % par année d'ancienneté, la pension est calculée sur la base du dernier salaire d'activité du bénéficiaire ;
- Pour un taux de cotisation de 20 % ;
- Chaque individu adhère au régime à l'âge 20 ans et part à la retraite sa $60^{ème}$ année ;
- Le salaire annuel évolue de 2 % par an ;
- L'espérance de vie résiduelle à 60 ans est de 20 ans.

Indications :

$\sum_{k=0}^{39}(1+2\%)^k = 60{,}40 \quad \sum_{k=30}^{39}(1+2\%)^k = 19{,}83 \quad (1+2\%)^{39} = 2{,}16$

2 - Analyse actuarielle et pilotage d'un régime

Principe d'analyse : Exercice

1) En l'absence de rendement financier, le régime est-il généreux ?

2) Dans le cas d'un régime stationnaire (effectif constant par âge), mesurer le rapport démographique nécessaire pour que le régime soit équilibré sur le long terme.

3) Si le rapport démographique est de deux actifs pour un retraité, quelles mesures d'ajustement envisageables ?

4) Que donnent les points 1 et 2 dans le cas où la prestation représente 1,5 % par année d'ancienneté de la moyenne des dix derniers salaires d'activité.

2 - Analyse actuarielle et pilotage d'un régime

Principe de pilotage : présentation

Un régime en répartition pure alloue la totalité des cotisations d'un exercice au paiement des pensions de cet exercice, il ne constitue pas de réserves. Il respecte alors l'équation suivante :

$$Ressources_N = Prestations_N$$

Que pensez-vous d'un tel régime ?

En tout état de cause, la pérennité du système par répartition repose sur la permanence des cotisations, et donc de l'activité économique (dans un modèle bismarckien) puisque les droits ne sont pas couverts par des réserves.

2 - Analyse actuarielle et pilotage d'un régime

Principe de pilotage : exercice

1) Pour un régime à cotisations définies libellé en points et en répartition pure, quel est l'impact du rapport démographique sur le taux de rendement du régime ?

2) Considérons un tel régime avec les éléments suivants :
   - Le régime connait 3 actifs pour 1 retraité ;
   - La durée d'activité moyenne est de 40 ans.

   a) Quel est le rendement d'équilibre du régime ?

   b) Même question dans le cas où il existe un actif pour un retraité ?

   c) Que pensez vous de ce taux de rendement ?

2 - Analyse actuarielle et pilotage d'un régime

Principe de pilotage : présentation

Ainsi les régimes constituent des réserves, ou au moins un certain fonds de roulement pour ne pas être confronté à des situations critiques.

Le niveau des réserves au regard des engagements pris par le régime est un indicateur important de suivi du régime dans le temps, il s'agit du taux de couverture. Celui-ci s'obtient en rapportant le montant des réserves à la valeur de l'ensemble des engagements individuels d'ores et déjà accordés.

Dans le cadre de la capitalisation, le taux de couverture est supérieur ou égal à tout instant à 100 %. A l'inverse, il est de 0 % pour un régime en répartition pure.

2 - Analyse actuarielle et pilotage d'un régime

Exemples de différentes situations d'un régime

Un régime peut classiquement se situer dans une des 3 situations suivantes :

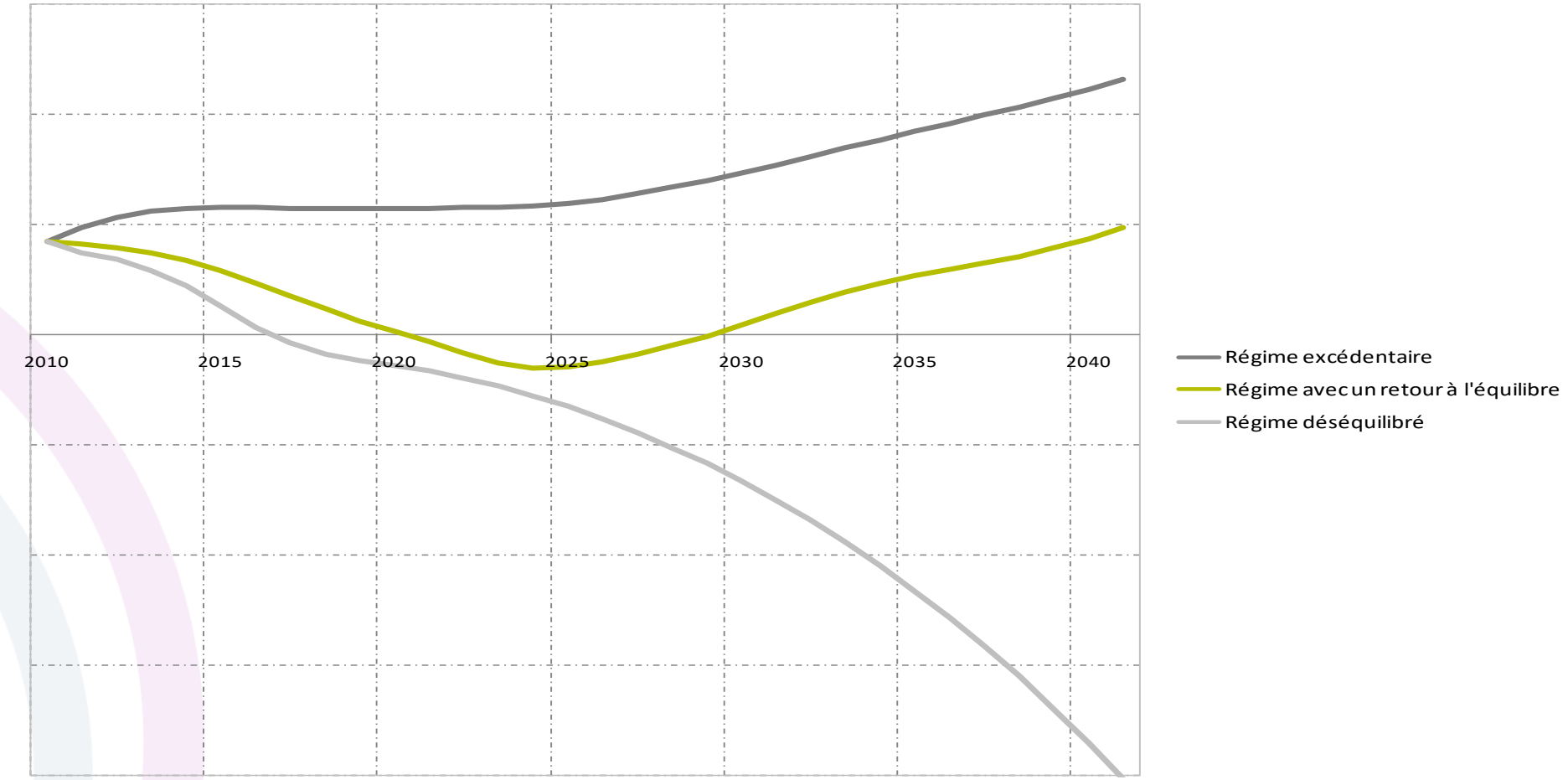

2 - Analyse actuarielle et pilotage d'un régime

Exemples de différentes situations d'un régime

Régime excédentaire :

L'horizon est supérieur à une génération et la dérive est positive à cet horizon. Le régime est structurellement équilibré, sans problématique de trésorerie.

Régime avec un retour à l'équilibre :

L'horizon est inférieur à une génération, ce qui nécessite de prendre des mesures à court terme mais la dérive est positive (pente croissante) à l'horizon d'une génération. Le régime est donc structurellement équilibré.

Régime déséquilibré :

L'horizon est inferieur à une génération et la dérive est négative à terme. Cette situation nécessite une réforme en profondeur du régime, avec des mesures à la fois à court terme pour palier les problématiques de trésorerie et à long terme pour transformer le système et le rendre actuariellement équilibré.

2 - Analyse actuarielle et pilotage d'un régime

Principe de pilotage : présentation

Les études d'un régime de retraite visant à assurer son pilotage doivent analyser particulièrement :

- Les flux démographiques et financiers du régime sur plusieurs décennies ;
- L'équilibre à long terme du régime, il doit permettre un horizon de viabilité supérieur à une génération de cotisants ;
- Les paramètres de contrôle et de pilotage du régime.

Le cas échéant, des réflexions doivent être menées afin de mettre en œuvre des réformes :

- Visant une modification paramétrique du régime ;
- Visant une modification structurelle du régime.

2 - Analyse actuarielle et pilotage d'un régime

Pilotage d'un régime en points : exercice

Le pilotage technique d'un régime en point repose particulièrement sur l'analyse et le suivi du taux de rendement du régime.

Analyse du taux de rendement		
Age	Taux de rendement actuariel	Taux de rendement du régime
20	12,54%	13,86%
25	11,32%	13,86%
30	10,22%	13,86%
35	9,22%	13,86%
40	8,31%	13,86%
45	7,46%	13,86%
50	6,67%	13,86%
55	5,93%	13,86%
60	5,23%	13,86%

1) Dans ce cas, comment va évoluer le taux le couverture ?
2) Que se passe-t-il si le taux de rendement du régime est égal au taux actuariel pour tout âge, dans le cadre de la création d'un régime ? Dans le cadre d'une réforme d'un régime existant ?

2 - Analyse actuarielle et pilotage d'un régime

Pilotage d'un régime en points : méthode

Les exemples menés montrent la nécessité de disposer de réserves. Il s'agit alors de les prendre en compte dans le pilotage du régime.

Le niveau des réserves est naturellement inférieur aux engagements relatifs aux droits passés, la valeur actuelle des flux futurs de prestations n'est pas couverte par le niveau des fonds.

Considérons un régime qui souhaite réduire progressivement le différentiel entre les engagements et les réserves. Une première approche simple(iste) est de faire appel à une contribution complémentaire (et sous réserve que les nouveaux droits soient couverts) de sorte que :

$$Contribution = Taux * (Engagement - Réserves)$$

où *Taux* représente la part qui est remboursée chaque année, déterminant incidemment la durée de recouvrement de la dette.

2 - Analyse actuarielle et pilotage d'un régime

Pilotage d'un régime en points : méthode

Sur la base de l'équation d'un régime capitalisé, mais en intégrant un taux de rendement financier, il vient l'égalité suivante :

$$Cotisation * \left(1 - Tx_{frais}\right) + Tx_{rdmt} * Réserves$$
$$= Eng_{droits\ année} + Tx_{rdmt} * Eng_{droits\ passés}$$

En laissant apparaître les valeurs des points, et en notant W les réserves, P le nombre de points achetés, i le taux de rendement et α le taux de frais sur cotisations, il vient :

$$\frac{VS}{VA} = \frac{P * (1 - \alpha) + i * \frac{W}{VA}}{Eng^{en\ points}_{droits\ année} + i * Eng^{en\ points}_{droits\ passés}}$$

Cette formule est celle du taux de rendement de Wetzel.

2 - Analyse actuarielle et pilotage d'un régime

Pilotage d'un régime en points : exercice

Considérons un régime existant. Les mesures de réformes visent à fixer le taux de rendement du régime :

1) au taux de rendement cible de Wetzel. Comment va évoluer le taux de couverture du régime ?

2) Dans ces conditions le taux de couverture peut-il atteindre 100 % ?

3) à un taux de rendement inférieur au taux de Wetzel. Comment va évoluer le taux de couverture du régime ?

2 - Analyse actuarielle et pilotage d'un régime

Une réglementation récente

Le décret n°2017-887 du 9 mai 2017 (en vigueur au 1er janvier 2018) introduit de nouvelles obligations pour une bonne part des régimes de retraite gérés en répartition, et en particulier :

- La formation des administrateurs sur les sujets techniques et financiers de pilotage des régimes de retraite ;
- La mise en place d'une fonction permanente de contrôle des risques et de conformité ;
- La rédaction d'un rapport technique annuel qui contient en particulier un rapport de gestion financière ainsi que des projections de la situation du régime sur plusieurs décennies, et cela selon plusieurs hypothèses d'évolution du régime ;
- La validation périodique de ce rapport – au moins une fois tous les trois ans – par un actuaire indépendant.

3 - Intégration de différents régimes

Présentation générale

Dans l'histoire des régimes de retraite, plusieurs régimes ont été amenés à se rapprocher, où ont transféré tout ou partie de la population d'un régime vers un autre. Cet événement survient en particulier lorsque :

- Un régime particulier intègre (est absorbé) par un régime plus imposant (par exemple l'AGIRC-ARRCO) ;
- Une population doit, règlementairement, changer de caisse d'affiliation (modification du statut professionnel par exemple).

Les problématiques à envisager dans ces conditions concernent :

- Les droits d'ores et déjà acquis (le cas échéant) ;
- Les droits futurs ;
- Compte tenu du caractère de répartition, un des régimes est perdant vis-à-vis de l'autre, il faut nécessairement envisager le paiement d'une soulte.

3 - Intégration de différents régimes

Présentation générale

Les objectifs de l'intégration doivent être définis initialement en répondant aux différentes questions suivantes :

- La population qui intègre le régime cible bénéficiera de quels droits lors des futures cotisations ? *A priori* les droits du régime cible comme tout autre cotisant ;
- Les droits d'ores et déjà acquis seront-il convertis selon les mécanismes du régime d'accueil ?
- Le cas échéant, quid des droits non repris ?

Les objectifs peuvent en effet être multiples :

- Unifier les droits dans le cadre d'une fermeture totale du régime d'origine ;
- Améliorer le pilotage du régime en bénéficiant d'une population plus large : mutualisation, assiette de ressources ;
- Simple transfert de population issues de modifications réglementaires…

3 - Intégration de différents régimes

Le traitement des droits passés

Dans un premier temps, il s'agit de définir les modalités pour les droits passés, c'est-à-dire le stock, tant pour les actifs que pour les actuels pensionnés.

- La population des pensionnée n'est pas réellement problématique : la rente a été liquidée, la charge est certaines et libellée en €

- Les droits d'ores et déjà acquis peuvent quant à eux soulever des interrogations pour leur conversion, en particulier si l'écriture de ces droits diverge d'un régime à l'autre :
  - 83 → 83 ?
  - 39 → 39 ?
  - 83 → 39 ?
  - 39 → 83 ?
  - Si les droits passés ne sont pas repris → cristallisation de ces droits (relativement simple en 83, moins évident en 39).

3 - Intégration de différents régimes

Le traitement des droits futurs

En ce qui concerne les droits futurs, ils sont en principe acquis selon les modalités du régime d'accueil. Toutefois il faut être vigilent :

- A ne pas pénaliser trop durement la population transférée en ce sens où la pension qu'il vont obtenir dans ce régime ne doit pas être trop significativement différente de celle du régime d'origine ;

- Cette analyse est à effectuer au global, c'est-à-dire que la définition / conversion des droits passés peut être modulée afin de pendre en compte ces aspects.

3 - Intégration de différents régimes

Evaluation d'une soulte

Au regard des éléments qui ont été décrits *infra*, il semble logique qu'un régime paie à un autre une soulte compte tenu du transfert de la population, et au-delà de la quote-part des réserves qui s'y rattache. Les options envisageables dans le cas de transferts de régime sont :

- Intégration pure et simple de la population : la part des droits transférés et non couverts est alors financée par tous les adhérents du régime ;
- Financement de la totalité des droits non couverts par la population entrante ;
- Un mécanisme hybride qui intègre un financement par la solidarité mais tout en prenant en compte les dynamiques respectives des populations initiales.

Cette soulte peut être décomposée entre :

- Une part relative au stock de droits passés (s'ils sont repris) ;
- Une autre relative aux droits futurs.

Quel est, *a priori*, le régime qui est redevable d'une soulte pour chacun de ces éléments ?

3 - Intégration de différents régimes

Evaluation d'une soulte : les droits passés

Quelles sont les approches qui peuvent être retenues afin d'évaluer le montant de la soulte au titre des droits passés (en particulier dans le cadre d'un régime à cotisations définies) ?

- Verser la quote-part de l'engagement représentatif du niveau de couverture des droits du régime d'origine ;
- Verser l'engagement représentatif des droits ;
- Verser la quote-part de l'engagement représentatif du niveau de couverture des droits du régime d'accueil.

3 - Intégration de différents régimes

Evaluation d'une soulte : les droits futurs

L'évaluation de la soulte au titre des droits futurs des actifs est plus délicate. En effet, le régime d'accueil peut avoir une dynamique démographique moins favorable que la population entrante, cette nouvelle population peut alors avoir un effet bénéfique sur le devenir du régime.

Il s'agit dans ce cadre de mener des évaluations en groupe ouvert en retenant ou non la nouvelle population.

La soulte peut ensuite être évaluée selon plusieurs critères d'analyse :

- Analyse des flux ;
- Rapport de charge ;
- Analyse de l'horizon de viabilité.

QUI SOMMES NOUS ?

Nos Valeurs

L'identité et l'état d'esprit de **FRÆRIS** transparaît au travers de nos 4 valeurs :

Expertise

Chaque collaborateur dispose d'une majeure technique, entretenue par des formations régulières, afin de vous garantir des prestations de haute qualité.

Service

Notre priorité est de vous rendre service en vous apportant les solutions les plus adaptées à vos besoins. Votre satisfaction est notre préoccupation première.

Réactivité

Vous bénéficiez d'un interlocuteur unique qui connaît l'ensemble de vos problématiques, ce qui vous garantit une grande réactivité.

Confiance

La confiance ne se décrète pas, elle se construit. Par la transparence et le respect de nos engagements, nous sommes plus qu'un prestataire, un partenaire.